

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Vapogran produit pour imprégner

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 555300
Synonymes CPID 191834
UFI 3FDT-R86W-6S1C-WX7W

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Agents d'imprégnation
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Granol AG
Zeughausstrasse 5
CH-6210 Sursee
Help-desk: +41 41 926 96 96 / info@granol.ch [8-17h]

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse: 145 / +41 (0)44 251 51 51 [24h]

Date d'émission 06.03.2024

Version 3

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280e: Porter des gants de protection/ protection des yeux.
P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver immédiatement et abondamment à l'eau.
P305a: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
P501e: Produit/son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Polydimethylsiloxane, No.-CAS 67923-07-3
Tetraethyl silicate; ethyl silicate, No.-CAS 78-10-4, No.-CE 201-083-8
Acetic acid, No.-CAS 64-19-7, No.-CE 200-580-7

Contenu d'emballage < 125 ml



Danger
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

2.3. Autres dangers

Réagit avec l'humidité très alcalin. Le décalage avec le produit peut provoquer un contact prolongé (par exemple, les genoux dans le produit humide) en raison de l'alcalinité de graves dommages de la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Solution alcoolique.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Polydimethylsiloxane	25% - 50%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 67923-07-3
Tetraethyl silicate; ethyl silicate	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 78-10-4 No.-CE: 201-083-8 No.-Index: 014-005-00-0
Acetic acid	5% - 10%	Skin Corr. 1A H314, Flam. Liq. 3 H226 [CSk1A: C ≥ 90 % CSk1B: 25 % ≤ C < 90 % CSk2: 10 % ≤ C < 25 % CEy2: 10 % ≤ C < 25 %]	No.-CAS: 64-19-7 No.-CE: 200-580-7 No.-Index: 607-002-00-6
methanol	< 1%	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, STOT SE 1 H370, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-56-1 No.-CE: 200-659-6 No.-Index: 603-001-00-X

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé et sec, le produit est à 6 mois après la date de production plus durables. Date d'emballage: voir

emballage. Classe de stockage (Allemagne) 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Tetraethyl silicate (CAS 78-10-4)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 10 ppm TWA [MAK]
85 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 10 ppm STEL [KZW]
85 mg/m³ STEL [KZW]

Acetic acid (CAS 64-19-7)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 10 ppm TWA [MAK]
25 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 20 ppm STEL [KZW]
50 mg/m³ STEL [KZW]

methanol (CAS 67-56-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 200 ppm TWA [MAK]
260 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 800 ppm STEL [KZW]
1040 mg/m³ STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte) 30 mg/L Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Methanol

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre .

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Ne pas chauffer le produit. Entretien la combustion

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion:	< -30
Point/intervalle d'ébullition:	78
Point d'éclair:	25 °C
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	0.98
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto- inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	1-10 mPa.s (25 °C)
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	aucun
Propriétés comburantes	aucun

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente 0.9 - 1.3 g/ml.
--	---

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Risque d'ignition. Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Peut être enflammé par une flamme ouverte.
10.4. Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Tetraethyl silicate; ethyl silicate (CAS 78-10-4) Oral LD50 Rat = 6270 mg/kg (NLM_CIP) Acetic acid (CAS 64-19-7) Dermal LD50 Rabbit = 1060 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 11.4 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 3310 mg/kg (JAPAN_GHS) methanol (CAS 67-56-1) Inhalation LC50 Rat = 22500 ppm 8 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 6200 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Acetic acid (CAS 64-19-7) Ecotoxicity - Freshwater Fish -	96 h LC50 Pimephales promelas: 79 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data	96 h LC50 Lepomis macrochirus: 75 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 65 mg/L [Static] (EPA)
methanol (CAS 67-56-1)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 28200 mg/L [flow-through] (EPA)
	96 h LC50 Pimephales promelas: >100 mg/L [static] (EPA)
	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 19500 - 20700 mg/L [flow-through] (EPA)
	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 18 - 20 mL/L [static] (EPA)
	96 h LC50 Lepomis macrochirus: 13500 - 17600 mg/L [flow-through] (EPA)
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	48 h LC50 Eisenia foetida: >1 mg/cm2 [filter paper] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas vider dans les égouts ou évacué avec les déchets urbains. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: No de déchet suivant le CED: 08 01 02.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Les emballages vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. No de déchet suivant le CED: 15 01 02.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Polydimethylsiloxane, Tetraethyl silicate; ethyl silicate). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
IMDG	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Polydimethylsiloxane, Tetraethyl silicate; ethyl silicate). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.
IATA	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (Polydimethylsiloxane, Tetraethyl silicate; ethyl silicate). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Polydimethylsiloxane, Tetraethyl silicate; ethyl silicate). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires VOC (CH) = 8%

Acetic acid (CAS 64-19-7)
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2915.2100

methanol (CAS 67-56-1)
Switzerland - Volatile Organic
Compounds (VOCs)

2905.1190

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

16. Autres informations

Révision	Remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H331: Toxique par inhalation. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle. Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.